

Initiative France-Banque mondiale pour la promotion des Partenariats Public-Privé (PPP) dans les pays de la zone franc

Initiative France-Banque mondiale pour la promotion des Partenariats Public-Privé (PPP) dans les pays de la zone franc



PIB nominal	15718,2 Mds FCFA en 2014
Taux de croissance réel	6,3 % en 2014
Taux d'investissement (% PIB)	21,5 % en 2014
Dette extérieure (% PIB)	16,6 % en 2013
Variation de l'indice des prix (moyenne actuelle)	1,9 en 2014
Classement « Doing Business »	172 en 2016



Source : BEAC, dette extérieure et classement doing business : Banque mondiale

Introduction

Le gouvernement du Cameroun a lancé en 2009 un programme de stratégie pays à horizon 2035 intitulé Cameroun vision 2035. Un document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE) a été adopté pour la période 2010-2020 avec une priorisation de grands projets d'infrastructures et le développement des partenariats public privé. Adossé au DSCE, le gouvernement a élaboré un plan d'urgence triennal 2015-2017 pour l'accélération de la croissance économique.

Le gouvernement a mis en place un cadre juridique et institutionnel pour la réalisation de projets en partenariat public-privé. Le Cameroun dispose ainsi d'une réglementation sur les contrats de partenariat dans sa loi PPP de 2006, un régime fiscal spécifique leur est appliqué. Parallèlement, le code des marchés publics de 2004 s'applique aux délégations de service public.

Au plan institutionnel, les contrats de partenariats sont sous la tutelle du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT).

L'Unité PPP est le Conseil d'appui à la réalisation des contrats de partenariat (CARPA).

Les délégations de service public sont encadrées par le Ministère des marchés publics (MINMAP) et suivies par l'agence de régulation des marchés publics (ARMP).

Pour identifier les projets à réaliser sous PPP, le MINEPAT a élaboré un outil d'analyse économique et financière comparative des grands projets : le Comparateur du Service Public.

Le CARPA publie chaque année une liste de projets à réaliser en partenariat public privé. Pour l'année 2016, le CARPA a donné son avis favorable sur 3 projets : la deuxième phase de l'autoroute Yaoundé-Douala, la construction d'un poste à péage moderne et la construction de la gare routière de Bamenda.

Au plan opérationnel, les principaux acteurs sont les ministères techniques et les opérateurs sectoriels de l'Etat : Aéroport du Cameroun (ADC), Electricity development corporation (EDC), Autorité portuaire nationale (APN), Cameroun Water Utilities Corporation (CAMWATER), etc.

Exemple de projet déjà réalisé en PPP : La centrale électrique au gaz naturel de Kribi (Production indépendante d'électricité - IPP).

Cadre stratégique

Stratégie pays : Cameroun vision 2035.

Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE 2010-2020).

Plan d'urgence triennal 2015-2017 pour l'accélération de la croissance économique.

Il n'existe pas de document de stratégie spécifique pour les PPP.

Evènement

Le gouvernement camerounais a organisé la Conférence économique internationale de Yaoundé les 17 et 18 mai 2016 sur le thème « Investir au Cameroun, terre d'attractivités ».

Le CARPA a présenté ses missions et les projets PPP en cours.

► www.conferenceinvestiraucameroun.com.

Cadre juridique

Le Cameroun a mis en place en 2006 une réglementation sur les partenariats public privé dans sa loi n° 2006/012 du 29 décembre 2006 fixant le régime général des contrats de partenariat. La loi s'adresse aux PPP à paiement public, mais dans les faits elle s'applique également aux PPP concessifs et notamment les contrats de type BOT (build-operate and transfer) promu par le gouvernement. Une loi de 2008 précise le régime fiscal appliqué aux contrats de partenariats.

Parallèlement, le code des marchés publics de 2004 s'applique aux délégations de service public (DSP). Les secteurs de la défense nationale, de la sécurité et des intérêts stratégiques de l'État ne sont pas dans le champ d'application du code des marchés publics.

Régime fiscal : Les contrats de partenariat disposent d'un régime fiscal spécifique permettant la stabilité des clauses fiscales, financières et comptables. Les engagements pris par la personne publique dans le cadre d'un contrat de partenariat font l'objet d'inscription dans son budget.

Textes :

- **Décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004** portant Code des Marchés Publics ;
- **Loi n° 2006/012 du 29 décembre 2006** fixant le régime général des contrats de partenariat ;
- **Loi n° 2008/009 du 16 juillet 2008** fixant le régime fiscal, financier et comptable applicable aux contrats de partenariat ;
- **Décret n° 2008/0115 du 24 janvier 2008** précisant les modalités d'application de la loi n°2006/012 du 29 décembre 2006 fixant le régime général des contrats de partenariat ;
- **Décret n°2008/035 du 23 janvier 2008** portant organisation et fonctionnement du Conseil d'Appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat, modifié par le Décret n° 2012/148 du 21 mars 2012.

Synthèse cadre juridique des PPP

Famille de PPP	Types de contrat	Textes applicables	Procédure
PPP concessifs	Délégations de services publics Concession de services publics Affermage BOT (build operate transfer)	Code des marchés publics 2004 Loi contrats de partenariat 2006	Appel d'offres international ouvert Appel d'offres restreint Appel d'offres ouvert avec concours Gré à gré
PPP à paiement public	Contrat de partenariat	Loi contrats de partenariat 2006	Appel d'offres international ouvert Appel d'offres restreint Dialogue de pré-qualification Offre spontanée

Source : Expertise France

Cadre institutionnel

Les contrats de partenariats sont depuis décembre 2011 sous la tutelle du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT).

L'Unité PPP est le Conseil d'appui à la réalisation des contrats de partenariat (CARPA).

Les délégations de service public sont encadrées par le Ministère des marchés publics (MINMAP) et suivies par l'agence de régulation des marchés publics (ARMP).

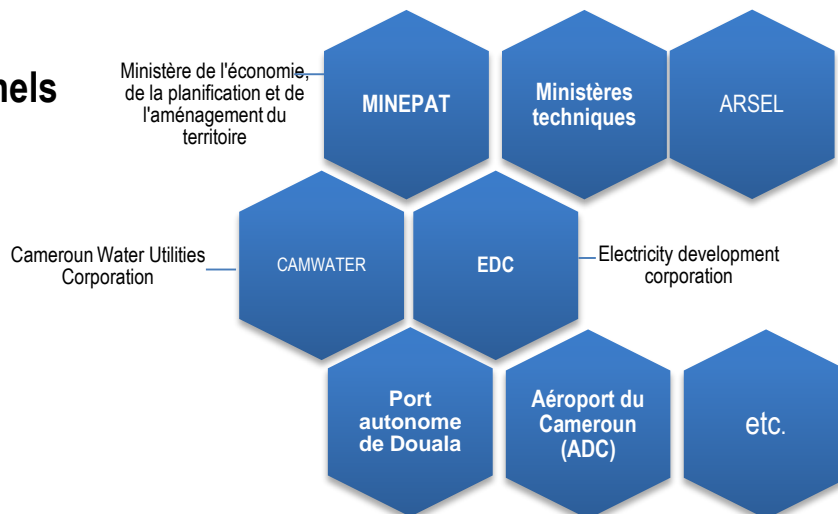
Au vu de la nécessité d'aider au choix des modes de commande publique pour les projets et d'identifier les projets à réaliser sous PPP, le MINEPAT a élaboré un outil d'analyse économique et financière comparative des grands projets : le Comparateur du Service Public, (CSP-MINEPAT devenu IAEF-CSP).

Synthèse cadre institutionnel des PPP

Famille de PPP	Organes chargés du contrôle a priori	Organes chargés du contrôle a posteriori et du règlement des litiges
Délégation de service public	Ministère des marchés publics (MINMAP)	Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP)
Contrat de partenariat	Conseil d'appui à la réalisation des contrats de partenariat (CARPA)	-

Source : Expertise France

Acteurs opérationnels



Secteurs énergie, eau, télécom

Secteur de l'énergie

Sous-secteur de l'électricité

- Loi n°2011/022 du 14 décembre 2011 régissant le secteur de l'électricité au Cameroun

Sous-Secteur des hydrocarbures

- Loi n°99/013 du 22 décembre 1999 portant code pétrolier

Secteur de l'eau

- Loi n° 98/005 du 14 avril 1998 portant régime de l'eau

Secteur des télécommunications

- Loi n° 98/014 du 14 juillet 1998 régissant les télécommunications au Cameroun

Secteur des mines

- Loi n°001 du 16 avril 2001 portant Code Minier

Cartographie des projets PPP

Pour l'année 2016, le CARPA a donné son avis favorable sur 3 projets :

- Deuxième phase de l'autoroute Yaoundé-Douala,
- Construction d'un poste à péage moderne,
- Construction de la gare routière de Bamenda.

Projets PPP inscrits dans le programme d'investissement du gouvernement (2014)

Projets PPP du CARPA	Acteurs
Construction de l'autoroute Yaoundé-Douala, section Bot-Makak-Douala	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère des travaux publics (MINTP)
Technopole Agro-alimentaire des hautes terres (Agrotech)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement technologique (MINIMIDT)
Fourniture des équipements, aménagements, exploitation et maintenance de centrales de concassage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère de la planification et de l'aménagement du territoire (MINEPAT) ▪ MINTP
Construction, exploitation et maintenance de la ligne de chemin de fer Douala-Limbé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère des transports (MINT) ▪ MINEPAT
Construction, exploitation et maintenance de la ligne de chemin de fer Edéa-Kribi-Lolabé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ MINT ▪ MINEPAT
Construction, exploitation et maintenance d'un aménagement hydroélectrique sur la Sanaga à Kikot	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère de l'eau et de l'énergie (MINEE)
Construction, exploitation et maintenance d'un barrage colinéaire à Moudour Wang sur la Hina	<ul style="list-style-type: none"> ▪ MINEE ▪ MINEPAT
Conception, financement, construction, exploitation et maintenance d'une centrale éolienne sur le mont Bamboutos	<ul style="list-style-type: none"> ▪ MINEE ▪ MINEPAT
Construction, exploitation et maintenance de trois centres commerciaux modernes à Bamenda	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communauté Urbaine de Bamenda
Aménagement, exploitation et entretien d'un Parc Urbain sous forme de forêt urbaine dans la vallée Besseké à Douala	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communauté Urbaine de Bamenda
Aménagement, exploitation et maintenance d'une gare routière multimodale à Bonabéri-Douala	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communauté Urbaine de Bamenda
Conception, financement, construction et maintenance d'une ligne électrique 225 KV Kribi-Yaoundé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ MINEE
Aménagement d'un technopole bois dans l'interzone Est-Sud	<ul style="list-style-type: none"> ▪ MINIMIDT ▪ Ministère des forêts et de la faune (MINFOF) ▪ MINEPAT
Aménagement touristique du Lac Municipal de Yaoundé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère du tourisme et des loisirs (MINTOUL) ▪ Ministère de l'habitat et du développement humain (MINHDU) ▪ Communauté Urbaine de Yaoundé

Source : CARPA

Projets déjà réalisés en PPP (ou en cours) au Cameroun	Opérateur privé
Concession des chemins de fer du Cameroun : exploitation des services de transport de marchandises et de voyageurs, ainsi que le renouvellement, l'entretien et la maintenance de l'infrastructure ferroviaire.	Contrat initial signé en 1999, société Camrail (actionnaires majoritaires le consortium Bolloré-SAGA-SDV et Comazar) Durée : 30 ans à partir de 2005
Gestion, exploitation, renouvellement, réhabilitation et développement des infrastructures de 7 aéroports du Cameroun	Contrat initial signé en 1994, société Aéroports du Cameroun (ADC)
Production, transport, distribution et vente de l'électricité du Cameroun	Contrat de concession signé en 2001 avec AES SONEL devenu en 2014 ENEO Cameroon SA. Durée : 20 ans

Gestion, exploitation et maintenance du terminal à conteneur du Port de Douala	Contrat signé en 2005, Douala international terminal (DIT), durée : 15 ans
Construction, maintenance et gestion des infrastructures de captage, de production, de transport et de stockage de l'eau potable	Contrat de concession signé en 2006, Cameroun water utilities (CAMWATER), durée : 30 ans
Gestion, production et distribution de l'eau potable en zones urbaines et périurbaines	Contrat d'affermage signé en 2008, la camerounaise des eaux (CDE). Durée : 10 ans
Acquisition, exploitation et développement de la centrale électrique thermique de Dibamba de 86 MW de fuel lourd (Production indépendante d'électricité - IPP)	Contrat BOT signé en 2009, Dibamba Power Development corporation - DPDC (Groupe Globeleq). Durée : 20 ans
Conception, construction, financement, et exploitation de la centrale électrique au gaz naturel de Kribi de 216 MW (Production indépendante d'électricité - IPP)	Contrat BOT signé en 2009, Kribi Power Development Corporation - KPDC (Groupe Globeleq). Durée : 20 ans
Exploitation du terminal à conteneurs du port en eau profonde de Kribi	Contrat de concession attribué en 2015, en cours de signature, Consortium franco-chinois : Bolloré Africa Logistics - CMA CGM - China Harbour Engineering Company (CHEC). Durée : 25 ans
Exploitation et la maintenance du terminal polyvalent du port en eau profonde de Kribi	Contrat de concession attribué en 2015, en cours de signature, consortium Necotrans/ Kribi Port Multi Operators (KPMO). Durée : 20 ans
Financement et construction d'une ligne de tramway de 50 km à Yaoundé	Contrat BOT signé en 2014, bail emphytéotique, société Préfarail

Mesures incitatives des investissements

Code des investissements : **Loi n° 2013/004/ du 18 Avril 2013** fixant les incitations à l'investissement privé.

Acteur principal : **L'Agence de promotion des investissements (API)**

► <http://investincameroun.net/fr/>

Contacts pays

Conseil d'appui à la réalisation des contrats de partenariat - CARPA

M. BONDOMA Dieudonné, Président
Mail : dieudonne.bondoma@carpa-cm.com
M. MBELLA Marcel, Coordonnateur du Secrétariat technique
Mail : marcel.mbella@carpa-cm.com
Tel standard : +237 22 23 92 92
Mail : info@ppp-cameroun.cm
Site web : www.ppp-cameroun.cm

Agence de régulation des marchés publics – ARMP

M. Joseph NGO, Directeur général
Tel : +237 22 20 60 45
Mail : ismaelitch22@yahoo.fr
Tel standard : +237 222 201 803
Email : infos@armp.cm
Site web : www.armp.cm

Contact Initiative

Cellule d'information : Carole Devidal

+33 1 70 82 71 37
carole.devidal@expertisefrance.fr